

N° 63/2009 -	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU SDIS DU VAR
--------------	--

Le Maire,

Le SDIS du Var bénéficie de la mise à disposition d'un local communal sis 25 Rue Henri Barret à l'année.

Or, après vérifications, par délibération du 03 avril 2001, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer une convention de mise à disposition, d'ailleurs non datée, signée par les parties et ne correspondant manifestement plus depuis plusieurs années à la réalité rencontrée sur le terrain.

En effet, cette convention prévoyait la mise à disposition du local pour assurer l'hébergement des personnels saisonniers au nombre de 5 durant la période estivale pour la période du 19 juin 2006 au 19 septembre 2006. Aucune convention depuis n'a été signée alors que les locaux sont occupés à l'année par le SDIS.

Il convient par conséquent de soumettre à l'Assemblée une nouvelle convention ci-annexée à la présente.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local communal au SDIS du Var.